



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240409-202426-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHHEL

Secrétaire de séance : Audrey JOLLY

DELIB_2024/26_Finances

Demande d'attribution de subvention auprès du Département dans le cadre de l'appel à projet résilience des territoires face au risque feu de forêt volet 2

VU la LOI n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté inter- départemental du 16 septembre 2020 portant approbation et mise en œuvre du Plan inter-départemental de Protection des Forêts contre les incendies pour les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne pour la période 2019-2029 ;

VU les incendies de grande ampleur qui ont impacté lourdement le massif des Landes de Gascogne durant l'été 2022.

Monsieur le Maire,

EXPOSE que le territoire de la commune de Brach est soumis au risque feu de forêt. Consciente de ce risque sur son territoire, la commune souhaite *réaliser les travaux suivants* :

- Remise en état d'équipements utilisés lors des incendies de 2022 (Fourches, pompes et tuyauteries pour cuves)
- Entretien de pistes (reprofilage et dépose de calcaire et béton concassé)

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'appel à projet lancé par le conseil départemental de la Gironde (CD33) **Résilience des territoires face au risque feu de forêt-volet 2** ».

Ce projet est éligible dans le cas des, « **financement de travaux ou équipements** » et « **financement d'actions d'entretien ou de main d'œuvre exceptionnelle dédiée à des actions liées à la lutte contre le risque feu de forêt** ».

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240409-202426-DE



Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Premier volet :

Remise en état d'équipements	6 038,08 € HT
Subvention du Département (80%)	4 830,46 €
Autofinancement (20%)	1 207,62 €

Deuxième volet :

Entretien de pistes	32 160,00 € HT
Subvention du Département (80%)	25 728,00 €
Autofinancement (20%)	6 432,00 €

Les travaux se dérouleront sur une période maximale de trois ans à compter de 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'AUTORISER le maire de la commune à candidater à l'appel à projet « *Résilience des territoires face au risque feu de forêt-volet 2* » et à signer toute convention éventuelles reliées à celui-ci.

- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
A.JOLLY

Le Maire,
D.PHOENIX

